



## EXTRAIT N°33/2024 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PREFECTURE MARTINIQUE  
REÇU LE

SEANCE DU 25 MARS 2024

05 AVR. 2024

Contrôle de Légalité

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. ADELE Claude

Date de la convocation :  
Le 19 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux  
En exercice 33

**En début de séance :**

Présents 20  
Procurations 7  
Absents 6  
Excusés 0

**En cours de Séance :**

Présents 19  
Procurations 7  
Absents 6  
Excusés 1

**PRESENTS :**

Adjoints : M. MONPLAISIR Yan, Mme DUBO Corinne, M. CRETINOIR Joël, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. BERNABE Cédric, M. CIDOLIT Bertrand, M. ADELAIDE Michel, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille.

ABSENTS EXCUSES : Mme MIEVILLY Eliane (procuration à M. MONPLAISIR Yan), M. ARETO Joseph, (procuration à Mme CAVALIER-DOURE Sandrine), Mme CARIN Jocelyne (procuration à M. ADELE Claude), Mme RIERNY Sandrine (procuration à Mme DUBO Corinne), Mme MENCE Marielle (procuration à Mme MARLIACY Danielle), M. ROSELET Jean-Christophe, procuration à Mme LEGIEL Eliane) Mme FRANCOIS Francine, (procuration à M. SAINT-HONORE Laurent), M. DELPHIN Laurent.

ABSENTS NON EXCUSES : M. FERDINAND Thierry, Mme CARDOU Josiane, M. THELESTE Johan, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Daniel.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), M. José SOUNDOUROM (DUPRU) ;

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

## SUBVENTION COMMUNALE ALLOUEE A LA CAISSE DES ECOLES POUR L'ANNEE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des besoins de la Caisse des Ecoles

Considérant que l'équilibre du budget de la caisse des Ecoles nécessite une  
subvention pour l'année 2024 s'élevant à **3 915 603 €.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité

PRÉFECTURE MARTINIQUE  
REÇU LE

05 AVR. 2024

Contrôle de Légalité

**D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention d'un montant de **3 915 603 €** (trois million neuf cent quinze mille six-cent-trois euros) à la Caisse des Ecoles.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 657364 « Subvention de fonctionnement caisse des Ecoles » du Budget Primitif de l'exercice 2024.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 25 mars 2024

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture le



Pour le Maire  
2<sup>ème</sup> Adjoint  
Eliane MIÉVILLY